

TRANSMIS LE 31 MARS 2022

REÇU LE

AFFICHÉ LE

NOTIFIÉ LE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

FRANCONVILLE

2022/...

- 1 AVR 2022

- 1 AVR 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2022
DÉLIBÉRATION N°25

OBJET : CULTURE – ÉTABLISSEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE FRANCONVILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS – ANNÉE 2022

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipales (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipales (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Culturel

Question n°25 du CM en date du 24/03/2022 - P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION n°25

OBJET : CULTURE - ÉTABLISSEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE FRANCONVILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS- ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2121-13,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT le rayonnement des établissements artistiques et culturels municipaux, soit le Conservatoire à rayonnement communal de Franconville et l'Espace Saint-Exupéry de Franconville, et leur apport culturel reconnu,

CONSIDÉRANT les dispositifs par lesquels le Conseil départemental du Val-d'Oise accorde ses subventions afin de soutenir les projets artistiques et culturels,

Après l'avis de la Commission Culture/ Scolaire/ Restauration/ Sport en date du 10 mars 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver toutes demandes d'aide du Conservatoire à rayonnement communal de Franconville et du Service Culturel auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise,

Article 2 : AUTORISE M le Maire ou son représentant légal à solliciter ces subventions aux taux les plus élevés, à signer tout document s'y rapportant et à percevoir ces subventions.

Article 3 : DIT que ces sommes seront imputées sur le compte budgétaire 7473-3111 du budget de la Commune pour le Conservatoire à rayonnement communal de Franconville ; sur les comptes budgétaires 7473-316 et 7473-023 du budget de la commune pour le Service Culturel.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
Adjoint au Maire



- 1 AVR 2022

Madame Jeanne Chermier - Cécile

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI

Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DL24032022-Q25

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T14-31-14.00 (MI236568947)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - ÉTABLISSEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE
FRANCONVILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DES
A PROJETS - ANNÉE 2022.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 25 - CULT SubAAPCD.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 14:31

Date 31/03/22 à 14:31

Date 31/03/22 à 14:36

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle